

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 49 (1985)
Heft: 195-196

Vereinsnachrichten: Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la Société de Linguistique Romane

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE**

Conformément à l'article 8 des Statuts (cf. *RLiR* 35, 1971, pp. 439 sqq.) la prochaine Assemblée générale de la Société de Linguistique romane se tiendra, à l'occasion du XVIII^e Congrès international de Linguistique et Philologie romanes, à Trèves, le vendredi 23 mai 1986, à 17 h 30.

Tous les sociétaires (membres-personnes physiques) en règle de leur cotisation au regard de l'exercice précédent (1985) et de l'exercice courant (1986) sont invités à prendre part à l'Assemblée dont l'ordre du jour est le suivant :

- 1^o Rapport moral du Secrétaire-Administrateur.
- 2^o Rapport financier du Secrétaire-Trésorier intérimaire.
- 3^o Budget de l'année 1986 et prévisions budgétaires des deux années suivantes.
- 4^o Elections (v. Statuts, art. 7) :
 - a) du président pour les trois années à venir ;
 - b) du secrétaire-administrateur, le mandat de six ans du titulaire actuel du poste venant à expiration (selon l'article 7 des Statuts, le titulaire actuel est rééligible) ;
 - c) du secrétaire-trésorier ;
 - d) de six conseillers, en remplacement de ceux qui avaient été élus à l'Assemblée générale de Palma de Mallorca en 1980 (MM. Colòn, Hilty, Mme Iliescu, MM. Lope Blanch, Roudil et Segre, cf. *RLiR* 44, 1980, p. 433) et qui ne sont pas immédiatement rééligibles ;
 - e) de tout autre membre du Bureau et du Conseil dont le poste deviendrait vacant.
- 5^o Désignation de deux commissaires aux comptes pour les trois années à venir.
- 6^o Siège du XIX^e Congrès.
- 7^o Divers.

Des points supplémentaires à l'ordre du jour indiqué peuvent être proposés au président par écrit jusqu'au 23 avril 1986.

Les sociétaires qui seront empêchés d'assister à l'Assemblée générale pourront voter par correspondance conformément à l'article 7 de nos Statuts. Tous ceux qui sont en règle de leur cotisation recevront par conséquent en temps utile un bulletin de vote avec toutes les indications nécessaires.

Le Président : Aurelio RONCAGLIA

